



Paris, le 13 mars 2020

DIR TECH 19/20 PC/GM
Objet : Informations COVID-19

Madame, Monsieur,

Afin de faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus COVID-19 et par mesure de précaution, la Fédération Française de Tir a décidé de suspendre :

- les compétitions nationales, régionales et départementales,
- les rencontres amicales, les formations et les entraînements,
- l'ensemble des stages organisés par les ligues régionales, les comités départementaux et les associations.

Cette suspension s'applique aux événements organisés par les ligues régionales, les comités départementaux, les clubs et associations affiliés à la Fédération Française de tir. Elle prend effet à compter de ce jour 13 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Ces consignes fédérales s'appliquent exclusivement aux activités collectives et n'impliquent pas obligatoirement la fermeture des clubs. Les activités individuelles sont de la responsabilité du président du club qui devra se rapprocher de la mairie et/ou de la préfecture afin de vérifier s'il existe localement des directives spécifiques à ce sujet.

Il est recommandé par le Ministère des sports de limiter les activités encadrées à 10 personnes maximum – encadrement compris.

De plus amples informations suivront sur le déroulement à prévoir des échelons qualificatifs dans le cadre de la Gestion sportive pour cette saison.

Philippe CROCHARD
Président de la FFTir